

Accueil>Législation et jurisprudence>**Jurisprudence nationale**

Jurisprudence nationale

Lituanie

Jurisprudence accessible sur un site web

Présentation des décisions / titres

Une fois la recherche effectuée, les résultats sont présentés de la façon suivante:

N°	Juridiction	Année	Type d'affaire	Numéro de l'affaire	Juge	Date de la décision	Résultat de l'audience	
			Civile, pénale ou administrative		Prénom, nom et code			Lien vers la décision en format DOC

Formats

La jurisprudence est disponible dans le format suivant:

*.doc

Juridictions concernées

Les juridictions suivantes sont représentées dans la base de données:

Cour suprême de Lituanie (Aukščiausiasis Teismas)

Cour d'appel de Lituanie (Apeliacinis teismas)

Tribunal de district de Vilnius (Vilniaus apygardos teismas)

Tribunal de district de Kaunas (Kauno apygardos teismas)

Tribunal de district de Klaipėda (Klaipėdos apygardos teismas)

Tribunal de district de Panevėžys (Panevėžio apygardos teismas)

Tribunal de district de Šiauliai (Šiaulių apygardos teismas)

Cour administrative suprême de Lituanie (Vyriausiasis administracinis teismas)

Cour administrative régionale de Vilnius (Vilniaus apygardos administracinis teismas)

Cour administrative régionale de Kaunas (Kauno apygardos administracinis teismas)

Cour administrative régionale de Klaipėda (Klaipėdos apygardos administracinis teismas)

Cour administrative régionale de Šiauliai (Šiaulių apygardos administracinis teismas)

Cour administrative régionale de Panevėžys (Panevėžio apygardos administracinis teismas)

Autres procédures

	Cours suprêmes	Autres juridictions
Est-il possible d'obtenir des informations:		
sur les appels?	Non	Non
sur le fait qu'une affaire soit toujours en cours?	Non	Non
sur le résultat des appels?	Non	Non
sur l'irrévocabilité de la décision?	Non	Non
sur un recours devant:	Non	Non
une autre juridiction interne (cour constitutionnelle...)?		
la Cour de justice européenne?		
la Cour des droits de l'homme?		

Règles de publication

Les décisions des cours et tribunaux sont publiées conformément au règlement Nr. [13P-378](#)  (148 Kb)  du Conseil de 2005.

Les décisions sont publiées dans leur intégralité, sans mentionner les noms.

Dernière mise à jour: 07/04/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.